

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2021

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **11 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

23 février 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

11 mars 2021

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Suppléant : Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Alain GOUTX a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°20.2021

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Personnel – Ouverture de
poste – emploi permanent –
temps complet – Mise à jour
du tableau des effectifs**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Corinne GARCIA a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

A ce titre, le Président informe les membres du Conseil d'Administration de son souhait de créer un poste d'attaché principal correspondant au profil de poste de responsable du pôle Accompagnement dans l'Emploi.

Le Président précise que cette ouverture de poste ne donnera pas lieu à recrutement puisque l'agent pressenti, pour occuper ce poste, est déjà présent dans la structure.

.../...

En effet, l'agent exerce, depuis plusieurs années, les missions du poste et remplit les conditions administratives pour être promu dans le cadre du dispositif de l'avancement de grade pour la filière administrative de la catégorie A.

Ainsi, le Président propose la création d'un poste d'attaché principal, emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 01 avril 2021, de façon à nommer sur ce poste l'agent occupant les fonctions de responsable du pôle Accompagnement dans l'Emploi.

Le Président précise que cette nomination interviendra dans le cadre du dispositif de l'avancement de grade pour la filière administrative de la catégorie A.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'ouverture d'un poste d'attaché principal (catégorie A), emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 01 avril 2021,
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs (joint en annexe),
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 18 mars 2021
Exécutoire le : 18 mars 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 mars 2021

Le Président,



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER' around the perimeter and 'Département de Loir-et-Cher' in the center.

Eric MARTELLIERE

TABLEAU DES EFFECTIFS - CDG 41

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20210311-20-2021-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

GRADES	CAT.	POSTES										TOTAL			
		EFFECTIFS BUDGETAIRES					EFFECTIFS POURVUS						VACANTS		
		Titulaire		Non Titulaire		ETP	Titulaire		Non Titulaire		ETP		TC	TNC	TC
TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TOTAL	
SECTEUR ADMINISTRATIF															
EMPLOIS FONCTIONNELS															
Directeur Général des Services (dét.)	A	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint (dét.)	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Emplois fonctionnels		1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0
EMPLOIS ADMINISTRATIFS															
Attaché principal	A	5	0	5	2	0	0	2	3	0	3	3	0	0	3
Attaché	A	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	0	3	1	0	0	1	2	0	2	2	0	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1
Rédacteur	B	3	0	3	3	0	0	3	3	0	3	3	0	0	3
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7	0	7	6	0	0	6	5,8	0	6	5,8	0	0	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	3	2	0	0	2	1,8	0	2	1,8	0	0	2
Adjoint administratif	C	5	0	5	1	0	3	4	4	0	4	4	0	0	4
Sous-total Filière Administrative		27	1	28	17	0	3	20	21,6	0	20	21,6	7	1	8
TOTAL (1)		28	1	29	18	0	3	21	22,6	0	21	22,6	7	1	8
SECTEUR TECHNIQUE															
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1
Adjoint technique	C	0	1	1	0	1	0	1	0,6	0	1	0,6	0	0	1
TOTAL (2)		1	1	2	1	1	0	2	1,6	0	2	1,6	0	0	2
SECTEUR SOCIAL															
TOTAL (3)															
SECTEUR MEDICO-SOCIAL															
Médecins hors classe	A	1	4	5	0	0	1	3	4	1,4	4	1,4	0	1	1
Psychologue	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmière hors classe	A	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1
Infirmière de classe supérieure	A	1	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	0	0	1
Infirmière de classe normale	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL (4)		3	4	7	1	0	2	6	3,4	0	6	3,4	0	1	1
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE															
TOTAL (5)															
SECTEUR SPORTIF															
TOTAL (6)															
SECTEUR CULTUREL															
TOTAL (7)															
SECTEUR ANIMATION															
TOTAL (8)															
SITUATION PROJETEE AU 01 AVRIL 2021															
				38				29	27,6		29	27,6			9